



## Stationnement devant "bateau"

Par **Vautrin Francoise**, le **25/01/2017** à **13:35**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est permis de stationner devant son propre bateau (accès garage) ?

Existe-t-il une loi, un décret qui interdit le stationnement devant son propre garage et/ou bateau

Merci pour votre réponse

Amicalement.  
France

Par **Vautrin Francoise**, le **25/01/2017** à **13:46**

Un tout grand merci pour votre rapide réponse. Maman a toutes les peines du monde à sortir son véhicule, sachant que les 2 accès garages (maison individuelle) sont l'un en face de l'autre. Le voisin d'en face stationne systématiquement son véhicule devant son propre accès garage disant qu'il a le droit car c'est devant chez lui.

Amicalement.  
françoise

Par **Visiteur**, le **25/01/2017** à **14:01**

Bonjour,

ce qui est devant chez lui n'est justement pas chez lui ! Il n'a aucun droit particulier même "devant chez lui" ! Même si il appose un petit panneau "interdiction de stationner" avec en annotation l'immatriculation de son véhicule en précisant que ce véhicule "habite" ici. Ca se fait pas mal ça, mais idem... ça ne sert à rien. Bon courage !

Par **Vautrin Francoise**, le **25/01/2017** à **14:09**

Merci Grenouille pour la précision. Super.